



LA PAGE D'INFOS DE LA CGT TRESOR L'YONNE N° SPECIAL compte-rendu des CAP locales du 15 mai 2006

Secrétaire : Alain GUYADER e-mail : a.guyader@wanadoo.fr

Nouveau numéro de tel : 06 32 07 36 03

Cap locales B et C : tableaux d'avancement et liste d'aptitude à contrôleur

Comme nous nous y étions engagés lors de la campagne des élections CAP, nous vous rendons compte des travaux des CAP locales du 15 mai 2006.

Les CAP locales B et C se sont réunies pour établir les propositions d'inscription sur les tableaux d'avancement à ARP 2, à ARP 1, à C 1 , à CP et sur la liste d'aptitude à contrôleur en application des **notes de service du 27 et du 2 février 2006** et avant les CAP centrales de septembre et octobre .

Pour les tableaux d'avancement les élus CGT ont lu la motion suivante :

La commission administrative paritaire locale est pour la première fois appelée à sélectionner et classer les agents du département qui vont être proposés à l'inscription sur le tableau d'avancement et à émettre un avis sur ces propositions et classements.

Jusqu'en 2005, la procédure d'avancement de grade était une opération centralisée à l'initiative de la direction générale. Les critères de sélection (note chiffrée, ancienneté, âge) étaient appréciés « mathématiquement » au plan national. Aucun avis n'était demandé aux trésoriers-payeurs généraux.

A partir de cette année, la déconcentration de la procédure va conduire les directions locales à déterminer elles-mêmes les agents qui pourront être retenus sur les tableaux, et ce, dans le cadre d'un plan de qualification particulièrement insuffisant.

Cela ouvre sans conteste la porte aux inégalités de traitement entre les agents dans un contexte salarial où l'avancement constitue pourtant actuellement leur seule garantie de progression de revenus.

La C.G.T. revendique la suppression des grades d'ARP1, d'ARP2, de C2 et de C1 qui n'ont aucune justification fonctionnelle, accompagnée d'un élargissement de l'amplitude indiciaire actuelle. Dans l'immédiat, la C.G.T. revendique un avancement essentiellement basé sur l'ancienneté (échelon) puis par ancienneté dans l'échelon.

La réforme de la notation et la déconcentration de la procédure d'avancement de grade sont loin de satisfaire les attentes des agents et comportent un risque réel de dérive de la gestion du personnel. Les élus C.G.T. seront donc vigilants à toutes les propositions dérogatoires d'inscription sur tableau d'avancement de la direction locale.

Les élus C.G.T. ont décidé d'émettre un avis défavorable sur ce point porté à l'ordre du jour de la C.A.P.L.

CAP locale de catégorie C

1 - avancement au grade d'ARP 2

Conditions : AR de 5^{ème} échelon au 31 décembre 2005 .

Critère général : au moins noté à la note de référence en 2005.

Possibilités pour l'Yonne :

► **5,21 promotions autorisées pour 10 agents qui remplissent les conditions pour le passage d'AR à ARP 2 (soit 50%) :** 1 agent est au 10ème échelon, 1 au 7ème échelon, 1 au 6ème échelon et 7 au 5ème échelon.

Agents classés :

- 1 - **Liliane TROW** (Chéroy)
- 2 - **Annie MOUCHY** (Aillant)
- 3 - **Daniel GARNAULT** (TG CEPL)
- 4 - **Patrice FRANCOIS** (TG CEPL)
- 5 - **Marie Lyse GUERIN** (Aillant)
- 6 - **Didier LEGER** (T Auxerre)
- 7 - **Stéphane ROUX** (Sens municipale)

Votes : administration pour, FO pour , CGT contre

La CGT a précisé qu'elle votait contre le principe comme indiqué dans la motion, pas contre les agents retenus.

2 - Avancement au grade d'ARP 1

Conditions : ARP 2 de 8ème échelon avec 2 ans d'ancienneté dans le 8ème échelon au 31 décembre 2005.

Critère général : avoir eu la note 19 en 2003 et 2004 et au moins la note de référence en 2005.

Possibilités pour l'Yonne :

► **8,29 promotions autorisées pour 30 agents qui remplissent les conditions pour le passage d'ARP2 à ARP1 (soit 27,63%) :** 3 agents sont au 10ème échelon, 23 au 9ème et 4 au 8ème

Agents classés :

- 1 - **Nadine HOUCHOT** (Joigny)
- 2 - **Brigitte FELDMANN** (Auxerre EH)
- 3 - **Maryse RICHOUX** (Pont sur Yonne)
- 4 - **Jocelyne PREVOST** (Chablis)
- 5 - **Marie France BATHIAT** (TG CF-dépense)
- 6 - **Sophie DARLOT** (Sens municipale)
- 7 - **Martine ROMANIW** (Sens aggro)
- 8 - **Joëlle FORGEAU** (T Auxerre)
- 9 - **Christine LEGRAS** (T Auxerre)
- 10 - **Patrick BLETON** (TG Logistique)

Critères du dernier agent retenu :

► Notes : 19 / 19 / +0,02

► 9ème échelon depuis le 21/01/2003

Cinq agents du 8^{ème} ou du 9^{ème} échelon ont été exclus : ils ne remplissaient pas les critères de notes (2X19 et au moins la note de référence).

Votes : administration pour , FO abstention , CGT contre

La CGT a précisé qu'elle votait contre le principe comme indiqué dans la motion, pas contre les agents retenus.

Commentaires CGT :

Tous les agents qui ont eu +0,06 en 2005 ont été retenus , les plus anciens avec +0,02 ont été retenus mais aucun avec la note de référence.

Attention : pour 2007, c'est le total des évolutions 2005 et 2006 qui sera pris en compte . La CGT vous invite à faire un recours pour la notation 2006, il est encore temps.

La CGT a soulevé le problème du dossier d'un agent non retenu et a précisé que l'étude portait sur la notation 2005. La direction a indiqué que la situation s'est notablement dégradée fin 2005 et que vis-à-vis des autres agents, on ne peut pas la proposer au TA.

Siégeaient pour la CGT :

Nadine HOUCHOT (Joigny) et Régis HIVERT (Vermenton)

CAP locale de catégorie B

1 - avancement au grade de contrôleur 1ère classe

Conditions : CTP2 de 7ème échelon avec 2 ans d'ancienneté au 31 décembre 2005 et 5 ans de catégorie B au 31 décembre 2006.

Critère général : avoir été noté 19 en 2003 et 2004 et avoir obtenu au moins la note de référence en 2005.

Possibilités pour l'Yonne :

- **3,46 promotions autorisées pour 14 agents qui remplissent les conditions pour le passage de cont. 2ème classe/cont. 1ère classe (soit 24,71%) :** 4 agents sont au 12ème échelon, 2 au 11ème, 5 au 10ème, 2 au 9ème et 1 au 8ème.

Agents classés :

- 1 - **Joëlle FALCON** (TG Cellule Qualité Comptable)
- 2 - **Francine LOUAULT** (Bléneau)
- 3 - **Françoise LEHUP** (Sens Agglo)
- 4 - **Patricia DRUART** (Villeneuve sur Yonne)
- 5 - **Lydia BACIOCCHINI** (TG CEPL)

Critères du dernier agent retenu :

- Notes : 19 / 19 / +0,02
- 10ème échelon depuis le 30/01/2005

Deux agents aux 12^{ème} et 11^{ème} échelons ont été exclus : ils ne remplissaient pas les critères de notes (2X19 et au moins la note de référence).

Votes : administration pour : FO, CGT : contre

La CGT a précisé qu'elle votait contre le principe comme indiqué dans la motion, pas contre les agents retenus.

2 - Avancement au grade de Contrôleur principal

Conditions : CTP1 de 4ème échelon au 31 décembre 2005.

Critère général : avoir été noté 19 en 2003 et 2004 et avoir obtenu au moins la note de référence en 2005.

Possibilités pour l'Yonne :

- **2,36 promotions autorisées pour 26 agents qui remplissent les conditions pour le passage de cont. 1ere classe/ cont. principal (soit 9,08%) :** 10 agents sont au 8ème échelon, 5 au 7ème, 7 au 6ème et 4 au 5ème.

Agents classés :

- 1 - **Mireille FACCA** (Paierie)
- 2 - **Danielle VERDONCK** (Courson)
- 3 - **Patrick LACHEZE** (Saint Sauveur)
- 4 - **Noëlle DORNEAU** (Auxerre EH)

Critères du dernier agent retenu :

- Notes : 19 / 19 / +0,06
- 8ème échelon depuis le 8/10/2002

Votes : administration pour : FO pour et CGT contre

La CGT a précisé qu'elle votait contre le principe comme indiqué dans la motion, pas contre les agents retenus.

Dans cette CAP, les élus CGT ont fait les observations suivantes sur tableaux d'avancement :

- tout d'abord, la réalisation de la notation 2005 a eu lieu avant la sortie de la note de service datée du 27 février 2006. La direction a d'ailleurs atténué certains des dysfonctionnements les plus importants, par exemple, en page 10 de la note de service. Nous proposons donc que pour l'échelon terminal , nous prenions plutôt le critère de l'ancienneté.

- avec la déconcentration, et donc le calcul du nombre de places à partir du nombre d'ayants vocation, certains départements sont favorisés par rapport à l'ancien système qui évaluait le nombre de places au niveau national. Ainsi, pour le passage à ARP 2 le taux de sélectivité de l'Yonne est de 50% contre 87% au niveau national ; pour ARP1, il est de 28% contre 29% au niveau national et pour C1 il est de 25% contre plus de 58% au niveau national.
- Avec la notation, les quotas distribués dans les postes et services et les critères retenus pour les tableaux d'avancement, les agents les plus anciens peuvent être lésés. Par exemple, pour le TA à ARP1 de 2005, le critère n°6 avait retenu les ARP2 nommés le 1/1/96, notés 4 fois 19 et ayant une ancienneté de carrière (jusqu'au numéro 1197 inclus). Ainsi, les agents à partir du numéro d'ancienneté 1198 peuvent ne pas être retenus cette année et les suivantes à cause de la note.

Par ailleurs, des agents détachés (notamment à la Poste) ont acquis de l'ancienneté de service et se retrouvent dans les derniers échelons de catégorie B. Mais n'ayant pas les mêmes systèmes de notation et/ou ayant été affectés récemment dans nos services, ils sont pénalisés dans ce système où la note est importante et alors qu'ils font des efforts reconnus pour s'adapter à leurs nouvelles fonctions.

Pour le passage à CP, vu les conditions de mise en oeuvre de la notation pour les fins de grade, la CGT propose que les agents au 8ème échelon soient classés dans l'ordre décroissant d'ancienneté.

Commentaires CGT :

Pour le passage à C1 :

Tous les agents qui ont eu +0,06 en 2005 ont été retenus , tous les agents aux 12^{ème} et 11^{ème} échelons avec +0,02 ont été retenus (sauf s'ils avaient obtenu 18 en 2003 et 2004) , un agent du 10ème échelon avec 0,02 et la plus grande ancienneté a été retenu, mais aucun avec la note de référence.

Pour le passage à CP :

Le taux de sélectivité est très important, il faut être au 8^{ème} échelon , avoir +0,06 et le départage se fait à l'ancienneté.

La CGT avait demandé un classement à l'ancienneté dans le 8^{ème} échelon (sans tenir compte de la note) compte tenu des conditions de notation en 2005 (la note de service sur les TA n'était pas sortie) ce qui conduisait à retenir les mêmes agents, avec seulement un classement différent pour les deux premières classées.

Attention : pour 2007, c'est le total des évolutions 2005 et 2006 qui sera pris en compte . La CGT vous invite à faire un recours pour la notation 2006, il est encore temps.

3 - Liste d'aptitude à contrôleur

Les élus ont rappelé la position de la CGT :

La liste d'aptitude pose dans son principe le problème de l'appréciation de la valeur professionnelle des postulants.

Dans la Fonction Publique, la promotion se fait, soit par concours interne, soit par liste d'aptitude. L'une et l'autre de ces promotions concernent des populations d'agents différents. C'est pourquoi la CGT ne revendique pas la suppression pure et simple de la liste d'aptitude, mais son remplacement par un concours interne professionnel.

Le concours professionnel se distingue du concours interne dans son contenu plus adapté aux populations d'agents concernés dans la mesure où il privilégie l'expérience professionnelle. Parce qu'il s'agit d'un concours, il offre toutes les garanties d'égalité et d'objectivité de traitement des agents qui font défaut dans le système de sélection par liste d'aptitude.

Cette revendication nous semble d'autant plus nécessaire que la réforme de la notation introduit de nouvelles disparités entre les agents selon leur lieu de travail et leur notateur.

Puis plus concrètement je précise que tant que la liste d'aptitude existera, les élus CGT participeront aux débats :

Ils s'opposeront aux chamboulements d'une année sur l'autre. En effet, après tant d'années de services, il apparaît inconcevable qu'un agent devienne subitement mauvais l'année suivante. Au contraire, l'agent est encore plus expérimenté.

Ils proposent donc de reprendre Brigitte COLIN (classée en 2005) en n°1 pour 2006 et de prendre, en fonction des dossiers, des agents du vivier de 2005 pour les classer.

Pour la reconstitution du vivier, ils proposent de ne pas fixer d'entrée le nombre d'agents à retenir, mais de voir en fonction des dossiers.

Sans tomber dans l'excès, à égalité, la priorité doit être donnée aux agents les plus âgés, ayant le plus d'années de services ...

Interventions CGT dans les débats suite à la déclaration :

Selon les élus CGT, ce nouveau système introduit de nouvelles disparités entre les agents en fonction de leur lieu de travail et de leur notateur. En effet, le nombre de places est lié au nombre d'ayants vocation dans le département, ce qui n'a rien à voir avec la valeur professionnelle des agents. La subjectivité se trouve renforcée : tous les agents du vivier de 2005 avaient un avis très favorable.

Ceci a le mérite d'être clair pour tout le monde : il faut un avis très favorable du 1^{er} notateur.

Au cours de cette réunion, nous avons souligné notre satisfaction de voir que les noms proposés (que l'administration nous avait communiqués, à notre demande, quelques jours avant la CAP) figuraient dans le vivier. Satisfaction de courte durée puisque, malgré notre insistance et celle de FO, en fin de réunion, **le TPG a supprimé ce vivier** : il « préfère une liste utilement proposée » où les agents auront l'assurance d'être nommés s'ils continuent comme cela.

Autrement dit : il veut avoir les mains libres pour choisir chaque année.

En cohérence avec les débats et ses interventions de l'année dernière, la CGT avait signalé à nouveau des dossiers évoqués depuis plusieurs années.

5 propositions ont été faites par la parité administrative (93 agents pouvaient postuler, 52 l'ont fait).

29 agents avaient un avis très favorable dont 1 déjà classé en 2005, 18 un avis favorable et 5 un avis réservé.

5 agents sont proposés par la Direction :

- ▶ **1) Brigitte COLIN** Auxerre EH (déjà classée en 2005)
- ▶ **2) Chantal REGNIER** ERD
- ▶ **3) Edith DEQUEKER** Ancy le Franc
- ▶ **4) Catherine MESSAGE** Toucy
- ▶ **5) Claudine FOUCHY** Pont sur Yonne

Cette année, l'administration a supprimé le "vivier" malgré l'opposition des syndicats, ainsi le TG aura toute latitude à l'avenir pour choisir 4 ou 5 agents .

La CGT vous conseille de faire un recours si vous n'avez pas un avis très favorable du comptable ainsi qu'une très bonne appréciation .

En question diverse, la CGT a demandé qu'une réunion soit organisée pour l'application de la charte du dialogue social signée par le DGCP et tous les syndicats (sauf la CFDT) le 21 avril 2006. Accord du TPG pour une réunion en juin .

INFORMATIONS données par l'administration :

- CAP locales de mutation : le 26 juin 2006
- Campagne notation : notes validées le 2 mai , les agents ont 8 jours pour signer et 2 mois pour faire un recours
- Prime d'intéressement de 120€ : un agent ayant -0,02 sera exclu du bénéfice
- Suite à la demande de la CGT , l'administration a indiqué que deux AR au 2^{ème} échelon avaient été touchés par la modification de la grille indiciaire, mais pas lésés. Affaire à suivre, car la CGT a demandé réparation du préjudice pour les agents du 2^{ème} échelon lésés, à la DGCP par courrier daté du 24 avril.

Les AR jusqu'au 4^{ème} échelon peuvent nous contacter pour un examen précis de leur situation.

Siégeaient pour la CGT :

Ghislaine TRANCHON , Mauricette COSTE et Alain GUYADER .

Concours de contrôleur 2006

La date limite de retrait des dossiers d'inscription auprès de la Trésorerie Générale de votre département est fixée au **7 juin 2006**.

La date limite de dépôt des dossiers d'inscription est fixée au **14 juin 2006**.

La date limite de préinscription par Minitel, Internet et par Intranet est fixée au **7 juin 2006** (concours externes).

La date limite de validation par Minitel, Internet et par Intranet est fixée au **14 juin 2006**.

(vu dans la note de service n°06-024-V31 du 4 mai 2006)

NOTATION

Participez à la nouvelle campagne de la CGT contre ce système injuste en faisant un recours, vu les conséquences sur les avancements, et en signant la pétition pour un autre système de notation .

Parallèlement, le syndicat organise la signature d'une pétition en ligne sur notre site Internet national, afin que collectivement nous fassions évoluer la situation.

http://www.tresor.cgt.fr/article.php3?id_article=2363

Pour recevoir régulièrement toutes les informations CGT

directement et rapidement par intranet, il suffit de remplir le questionnaire ci-joint et de le retourner à Alain Guyader à la TG :

NOM	PRENOM	AFFECTATION
accepte de recevoir des informations de l'organisation syndicale ci-dessus dans la boîte électronique suivante:		
		@cp.finances.gouv.fr
les envois pourront cesser sur simple demande de ma part.		
Fait à	le	

BULLETIN D'ADHESION



Solidaire, pas solitaire : c'est ça le Syndicat CGT
Alors, je me syndique...

Nom :	Prénom :
Affectation :	
Grade :	Indice :

déclare adhérer au Syndicat National du Trésor CGT.

Date :	Signature :
--------	-------------